

problème si le gouvernement provincial veut bien apporter sa contribution et compléter ainsi notre programme des MURB.

M. Cook: Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse assez détaillée, mais elle ne porte pas sur la crise actuelle. Les MURBS dont il parle relèvent de la planification à long terme, alors que je parle de planification à court terme. En fait de réalisations concrètes, tout ce que le ministre me donne c'est 800 logements sociaux pour cette année. Est-ce avec ces 800 logements que le ministre va s'occuper vraiment d'une population provinciale qui compte chaque année 30,000 nouveaux arrivants?

M. Siddon: Essayez de répondre à ça.

M. Cosgrove: Madame le Président, ou bien le député n'est pas au courant de l'action de la SCHL au plan du logement social, ou bien il s'est trompé de chiffres. Lundi et mardi de cette semaine, j'ai parcouru des chantiers qui comptent en tout 3,000 logements sociaux actuellement en construction, après avoir été désignés l'an dernier.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cela fait dix personnes par pièce.

M. Cosgrove: Je prie le député de contrôler ses chiffres s'il ne veut pas que nous éclatons de rire malgré le sérieux de la situation.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA VENTE DES LOGEMENTS SAISIS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'ai des questions à poser au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le ministre est-il au courant qu'à Mississauga, son ministère a en main plus de 900 maisons groupées et appartements saisis?

M. Kempling: Envoyez-les en Colombie-Britannique.

M. Blenkarn: Le ministre sait que ces logements se vendent, que le marché se redresse. Pourtant, ils se vendent \$10,000 ou \$20,000 au-dessous du prix coûtant. L'un des problèmes, c'est que ces maisons sont vendues au comptant. Les acheteurs doivent prendre leurs propres dispositions de financement. Le ministre promettra-t-il à la Chambre que ces maisons ne seront pas vendues en bloc à des spéculateurs ou à des investisseurs, mais qu'elles seront vendues directement aux propriétaires et aux occupants afin d'empêcher les agioteurs d'escroquer encore une fois le gouvernement canadien?

● (1450)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Je suis très heureux de répondre à la question du député. Le premier objectif de la Société consiste à garantir que les maisons seront vendues à des propriétaires résidents qui occuperont eux-mêmes les lieux. Le député reconnaîtra sans doute que la situation du marché était différente et que les procédures employées étaient aussi différentes il y a environ deux ans quand son gouvernement avait autorisé l'affectation de 200 millions de dollars de plus à la Société canadienne d'hypothèques

Questions orales

et de logement pour la caisse d'assurance hypothécaire. Je tiens à lui garantir que nous avons bien en vue les propriétaires résidents.

M. Blenkarn: Malgré la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement actuel, qui a entraîné encore aujourd'hui une hausse des taux d'intérêt et qui a causé le maintien des taux à au moins 17 p. 100 pendant onze semaines, le ministre tient tout de même à vendre les maisons au comptant et à obliger les acheteurs à prendre leurs propres dispositions de financement. Il est extrêmement difficile d'obtenir des prêts à des taux d'intérêt réalistes sur le marché. C'est pour cela que le ministre accepte des prix inférieurs à la valeur du marché pour ces maisons. Le ministre réorganisera-t-il le programme de vente pour permettre à la SCHL d'accorder elle-même des hypothèques à des taux d'intérêt réalistes aux acheteurs qui ont l'intention d'occuper eux-mêmes leurs maisons?

M. Cosgrove: Comme je l'ai déjà signalé au député, madame le Président, vu le resserrement et l'amélioration du marché, la Société veut obtenir les prix les plus avantageux possibles pour renflouer la caisse d'assurance hypothécaire. Je ne peux pas donner de réponse positive à la question du député et accepter de consentir des prêts à un taux d'intérêt inférieur à celui que nous pourrions normalement accorder ou même de permettre à la Société de consentir elle-même les hypothèques. Je le répète, cette vente vise à renflouer la caisse d'assurance hypothécaire à laquelle le gouvernement du député avait avancé 200 millions de dollars en 1979.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA LOI SUR LA SITUATION DE LA FEMME

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. En novembre 1980, répondant à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies qui l'avait interrogé sur la discrimination contre les femmes indiennes dans le cadre de l'affaire Sandra Lovelace, le gouvernement avait déclaré qu'il travaillait à un projet de loi qui mettrait un terme à cette discrimination, et qui donnerait aux bandes indiennes le pouvoir de voter des arrêtés d'appartenance non discriminatoires. Le ministre voudrait-il nous dire quand ce projet de loi va être présenté et quelle est la procédure suivie pour consulter les organismes indiens surtout les organismes féminins?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, en ce qui concerne tout d'abord la seconde partie de la question, j'ai fait savoir il y a plusieurs mois que je suis investi des pouvoirs nécessaires par le texte actuel de la loi sur les Indiens, et que si le chef et le Conseil de bande me le demandent par résolution du Conseil, j'accorderai dans l'exercice de ces pouvoirs une dérogation au passage qu'on estime discriminatoire de la loi sur les Indiens pour que l'Indienne qui épouse un blanc reste Indienne de plein droit. Cette possibilité s'offre donc aux chefs et conseils de bandes.